|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |

 Genève, le 9 janvier 2017

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 004**COM 3/LS+41 22 730 5884+41 22 730 5853tsbsg3@itu.int | * Aux administrations des Etats Membres de l'Union
 |
|  |  | **Copie**:* Aux Membres du Secteur UIT-T;
* Aux Associés de l'UIT-T;
* Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
* Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;
* Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;
* Au Directeur du Bureau desradiocommunications
 |
| **Objet:** | **Approbation des projets de nouvelle Recommandation UIT-T D.52, D.53, D.97 et D.261 et du projet de Recommandation UIT-T D.271 révisée** |

Madame, Monsieur,

1 Suite aux débats de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16), qui s'est tenue à Hammamet du 25 octobre au 3 novembre 2016, j'ai l'honneur de vous informer que ladite Assemblée a **approuvé**, durant sa séance plénière du 25 octobre 2016, un projet de Recommandation UIT-T révisée et quatre projets de nouvelle Recommandation UIT‑T.

2 Les titres de la Recommandation UIT-T révisée et des nouvelles Recommandations UIT-T qui ont été approuvées sont les suivants:

– **Recommandation UIT-T D.52 (nouvelle)**, *Création et raccordement de points d'échange Internet (IXP) régionaux pour réduire les coûts de la connectivité Internet internationale*.

– **Recommandation UIT-T D.53 (nouvelle)**, *Aspects internationaux du service universel*.

– **Recommandation UIT-T D.97 (nouvelle)**, *Principes méthodologiques de détermination des tarifs de l'itinérance mobile internationale*.

– **Recommandation UIT-T D.261 (nouvelle)**, *Principes réglementaires à appliquer dans la définition des marchés et l'identification des opérateurs en position de force sur un marché*.

– **Recommandation UIT-T D.271 (révisée)**, *Principes de taxation et de comptabilité applicables aux réseaux de prochaine génération (NGN)*.

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT-T.

4 Les versions prépubliées des Recommandations sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/rec/T-REC-D/fr>).

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications